

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit : ABM75**
- **Autres moyens d'identification**
- **Code du produit: 1-ABM75**
- **Emploi de la substance / de la préparation : Produit d'étanchéité**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hottinger Brüel & Kjaer GmbH
Im Tiefen See 45
D-64293 Darmstadt
Allemagne
Tel: +49 6151 803 0
E-Mail: info@hbkworld.com
<https://www.hbkworld.com>
- **Service chargé des renseignements :**
Tél. : +49(0)6131 19240
EMail : support-esa@hbkworld.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Pour le Canada:
Centre Antipoison du Québec
+1 800 463 5060 (province de Québec)
CHEMTREC : +1 703-741-5970 (appel d'urgence 24h/24).
Si vous êtes en dehors des États-Unis continentaux, appelez CHEMTREC au +1-703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés).

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1B H350 Peut provoquer le cancer.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
talc ($Mg_3H_2(SiO_3)_4$)
- **Mentions de danger**
H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : ABM75

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires :

Veillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

3 Composition/information sur les ingrédients

Caractérisation chimique: Mélanges
Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

Composants contribuant aux dangers :

7429-90-5	aluminium	30 - 60%p/p *
14807-96-6	talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	10 - 30%p/p *
8002-74-2	cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	3 - 7%p/p *
8012-95-1	huiles minérales	1 - 5%p/p *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

Description des premiers secours
Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence

En cas de symptômes ou en cas de doute consulter un médecin.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

Laver à l'eau et au savon.

après contact avec les yeux :

Ne pas se frotter les yeux, parce que la sollicitation mécanique peut entraîner des dommages supplémentaires pour la cornée.

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.

En cas de maux persistents consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.

Éviter vomissement.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponibles.

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : ABM75

(suite de la page 2)

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction ou dioxyde de carbone. Combattre les foyers importants au jet d'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **Pour les non-secouristes** Éviter le contact avec le produit.
- **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les sols ou les eaux.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manutention et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Manipulation :**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Non disponibles.

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : ABM75

(suite de la page 3)

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle

7429-90-5 aluminium

EL	TWA: 1.0 mg/m ³ respirable, as Al
EV	TWA: 5 mg/m ³ contenant de l'aluminium (en Al)

14807-96-6 talc (Mg3H2(SiO3)4)

EL	TWA: 2 *0.1 f/cc mg/m ³ resp. *if contains asbestos : ACGIH A1, IARC 1
EV	TWA: 2* mg/m ³ , 2 f/cc ppm *respirable

8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

EL	TWA: 2 mg/m ³
EV	TWA: 2 mg/m ³ fumées

8012-95-1 huiles minérales

EV	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ brouillard
----	--

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,11 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.
- **Protection des yeux :** Non nécessaire.

CA/FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : ABM75

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	solide
· Couleur :	vert
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	non déterminé
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
· Limites d'explosion :	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	> 100 °C
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· SADT	
· valeur du pH:	Non applicable.
· Viscosité :	
· cinématique :	Non applicable.
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	1.12 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Pas d'autres informations.

· Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Non disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter :** Non disponibles.
- **Matières incompatibles :** Non disponibles.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : ABM75

(suite de la page 5)

- **Produits de décomposition dangereux :**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

8012-95-1 huiles minérales

Oral	LD50	> 5,000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2,000 mg/kg (lapin)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

14807-96-6	talca (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄)	2A
------------	--	----

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Cancérogénicité - catégorie 1B

12 Données écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

8012-95-1 huiles minérales

EC50 (statique)	31.8 mg/l/48h (Daphnia magna)
IC50	89.9 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata)
LC50	> 100 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)

- **Persistance et dégradabilité :** Non disponibles.

- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

- **Potentiel de bioaccumulation :** Non disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT :** Non applicable.

- **vPvB :** Non applicable.

- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

CA/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : ABM75

(suite de la page 6)

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · Numéro ONU | |
| · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses): | |
| · Classe | néant
Pas de produit dangereux |
| | |
| · ADR, ADN, IMDG | |
| · Classe | néant |
| | |
| · IATA | |
| · Class | néant
Pas de produit dangereux. |
| | |
| · Groupe d'emballage | |
| · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Non disponibles.

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : ABM75

(suite de la page 7)

- **Sara**

- **Section 355 (substances extrêmement dangereuses)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Section 313 (listage des produits chimiques spécifique toxique)**

7429-90-5 aluminium

- **TSCA (Toxic Substances Control Act)**

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

- **Canadienne listage des substances:**

- **Canadienne listage des substances domestique (DSL)**

Tous les composants sont compris.

- **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 1%)**

7429-90-5 aluminium

8012-95-1 huiles minérales

- **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**


Aucun des composants n'est compris.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**

 **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:
 DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,
 Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 08/31/2025**

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative